

OTTAWA, 19 février 1885.

MONSIEUR,—Je reçois instruction de vous informer qu'un certificat a été donné en faveur de votre compagnie autorisant le paiement de la somme de \$126,360 pour travaux exécutés et matériaux livrés sur la section Centrale du chemin de fer Canadien du Pacifique, tel que le démontre l'évaluation de l'ingénieur jusqu'au 31 du mois dernier. Cette somme se divise comme suit :—

Emprunt.....	\$	75,900
Subvention.....		50,460
	\$	126,360

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. P. BRADLEY, *secrétaire.*CHAS. DRINKWATER, *éc.*, secrétaire de la Cie., C. C. P., Montréal.

PAIEMENT DES DENIERS—ÉVALUATION MENSUELLE N° 63—  
SECTION CENTRALE.

Montant—Subvention.....	\$18,727
Emprunt .....	28,100
	<u>\$46,827</u>

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Devis des travaux, subvention en argent; n° du contrat, compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; situation des travaux, section Centrale, à l'ouest de la rivière Rouge; nom des entrepreneurs, chemin de fer Canadien du Pacifique, date du contrat, 21 octobre 1880.

ÉVALUATION MENSUELLE des travaux exécutés et des matériaux livrés depuis le commencement des opérations sous ce contrat jusqu'au 31 janvier 1885.

(Les travaux dont suit le détail estimatif sont exécutés sous l'autorisation des départements des chemins de fer et canaux, par contrat numéroté et daté comme plus haut, aussi en vertu des lettres nos 27,816 et 28,944.)

	\$	cts.	\$	cts.
Valeur totale des travaux exécutés et des matériaux livrés jusqu'au 31 janvier 1885 .....			13,811,149	00
Division Est, 900 milles, à \$10,000 par mille.....	\$9,000,000			
do Ouest, 54 do 13,333 do .....		719,982		
		9,719,982	00	
Proportion entre la valeur des travaux exécutés en vertu de l'Acte de 1884 et la valeur des travaux qui restent à faire.....		4,091,167	00	
			13,811,149	00

NOTE.—Le montant de ce certificat payable en vertu de l'emprunt de \$22,500,000 est de \$2,458,000  
Précédemment remis en vertu de l'acte ..... 2,427,900  
\$ 28,100

Ce qui précède est une évaluation exacte faite d'après les rapports transmis par Marcus Smith. Les quantités ainsi fournies ont été payées exactement d'après les prix du contrat ou à des taux spécialement autorisés par les lettres du département.

J. R. CHAMBERLAIN.

J'ai examiné le rapport sur lequel cette évaluation est basée, j'ai vérifié les calculs, et je suis convaincu que tous les travaux représentés comme exécutés ont été régulièrement autorisés par le département.

FRANCIS J. LYNCH,

Préposé au bureau principal du chemin de fer Canadien du Pacifique.